

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Président du SIVOM de l'Escotais,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 25/06/2021,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| Rang de classement | Identité de l'agent | Date d'avancement |
|--------------------|---------------------|-------------------|
| 1                  | CORNUAULT EMILIE    | 01/04/2024        |

|              | Nombre de femmes | Nombre d'hommes |
|--------------|------------------|-----------------|
| Promouvables | 1                | 0               |
| Inscrits     | 1                | 0               |

**Article 2 :** Madame la Secrétaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Saint-Paterne-Racan, le 01/04/2024  
Le Président,

Monsieur André LASCAUD



Le Président,

○ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
○ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.